

Ville de Bruxelles

Département Urbanisme

Section Autorisations

Monsieur Fabian DE BOEY

Directeur-Adjoint

Rue des Halles, 4

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 09/06/2026

N/Réf. : BXL22464_760_PU
Gest. : GM
V/Réf. : A1129/2025
Corr: Picard Olivier
NOVA : 04/PU/2013957

BRUXELLES. Avenue des Arts, 55 - 56 Rue du Commerce 34 (arch. José VANDENBOSSCHE – Philippe DUMONT – 1965) (= partiellement en zone de protection du Palais des Académies et son jardin)

PERMIS D'URBANISME: modifier la façade au rez-de-chaussée côté avenue des Arts (mise en conformité) ; et d'autre part, aménager 2 unités commerciales (1.116m²) au rez-de-chaussée impliquant un changement de destination de bureau en commerce avec consommation sur place, remplacer les portes d'entrée côté rue du Commerce et créer un nouvel accès côté avenue des Arts

Avis de la CRMS

Monsieur le Directeur-Adjoint,

En réponse à votre courrier du 13/05/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 03/06/2026, concernant la demande sous rubrique.

La demande concerne l'immeuble de bureaux Winterthur, réalisé en 1965 selon les plans des architectes José Vanden Bossche et Philippe Dumont. Il est repris à l'inventaire légal du patrimoine et se situe partiellement dans la zone de protection du Palais des Académies.

La demande concerne des modifications des entrées (remplacement de vitrages et de portes, création d'une nouvelle entrée, installation de bandeaux horizontaux en inox), qu'à l'intérieur de l'immeuble. Il s'agit partiellement d'une régularisation.



Photo urban.brussels, 2013

ainsi

La CRMS souligne le grand intérêt patrimonial de cet immeuble, qui se distingue par une façade expressive rare, composée d'un mur-rideau précédé d'une « pré-façade » en acier inoxydable et d'éléments répétitifs en aluminium. De manière générale, elle demande de conserver au maximum l'aspect d'origine de ce témoin important du modernisme.

En ce qui concerne le rez-de-chaussée concerné par les travaux, la CRMS souligne qu'il constitue un espace clé du bâtiment. Le traitement de l'entrée principale, donnant accès au couloir central qui dessert l'ensemble de l'édifice ainsi que le jardin intérieur, est particulièrement raffiné et épuré. L'ensemble se caractérise par une spatialité et une transparence remarquables, ainsi que par une organisation maîtrisée avec des doubles hauteurs, un remarquable escalier et une galerie. Les matériaux utilisés sont de haute qualité.

Bien que cet espace ait déjà fait l'objet d'adaptations, la conception originale est encore clairement lisible.



Photos CRMS, juin 2026

De manière générale, la CRMS demande de préserver au maximum les caractéristiques de l'immeuble, et notamment celles de son entrée, y compris les matériaux d'origine. En ce qui concerne la présente demande, une attention particulière doit être portée au maintien de la transparence de la façade ainsi qu'à la finesse des portes d'entrée. À cette fin, la CRMS demande :

- d'utiliser, pour les nouveaux vitrages, un verre extra-clair à réflexion minimale ;
- de réaliser des joints aussi fins que possible entre les vitrages et les éléments porteurs ;
- de conserver les cadres d'origine et d'y intégrer des portes en inox dotées de profilés très fins ;
- de préserver ou de restituer la matérialité d'origine (inox pour les menuiseries et granit pour les bandeaux horizontaux).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur-Adjoint, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEY-ROOTS
Secrétaire-adjointe


S. VAN ACKER
Président

c.c.: tjacobs@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; commissionconcertation.urbanisme@brucity.be ; opp.patrimoine@brucity.be ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; urb.a.ccueil@brucity.be ; urb.pu-sv@brucity.be ; olivier.picard@brucity.be